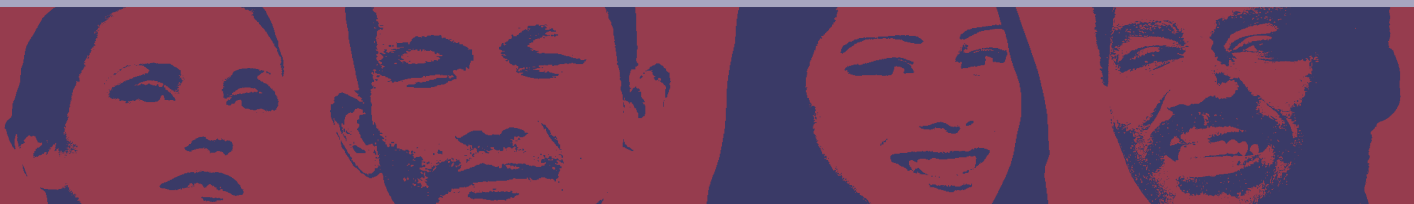


RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES DE FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT CONDUISANT À LA RECONNAISSANCE D'APTITUDE À L'ENSEIGNEMENT

Agrément



**RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES
UNIVERSITAIRES DE FORMATION
DU PERSONNEL ENSEIGNANT
CONDUISANT À LA RECONNAISSANCE
D'APTITUDE À L'ENSEIGNEMENT**

Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire

JUILLET 2000

N.B. Dans le présent document, afin d'alléger la présentation du texte, la forme masculine non marquée désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Réimpression : 1992 — 9293-0629
1996 — 96-0404

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1998 — 97-0996

ISBN 2 – 550 – 36791-X

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1998

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Section</u>
I. Présentation	i
II. Agrément des programmes universitaires de formation du personnel enseignant	ii
Bishop's (Lennoxville)	A
1. Liste des programmes universitaires	
2. Acte d'agrément d'un programme de formation à l'enseignement	
Concordia (Montréal)	B
1. Liste des programmes universitaires	
2. Acte d'agrément d'un programme de formation à l'enseignement	
Laval (Québec)	C
1. Liste des programmes universitaires	
2. Acte d'agrément d'un programme de formation à l'enseignement	
McGill (Montréal)	D
1. Liste des programmes universitaires	
2. Acte d'agrément d'un programme de formation à l'enseignement	
Montréal	E
1. Liste des programmes universitaires	
2. Acte d'agrément d'un programme de formation à l'enseignement	
Sherbrooke	F
1. Liste des programmes universitaires	
2. Acte d'agrément d'un programme de formation à l'enseignement	

Québec (Université du)

Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

G

1. Liste des programmes universitaires
2. Acte d'agrément d'un programme de formation à l'enseignement

Chicoutimi (UQAC)

H

1. Liste des programmes universitaires
2. Acte d'agrément d'un programme de formation à l'enseignement

Hull (UQAH)

I

1. Liste des programmes universitaires
2. Acte d'agrément d'un programme de formation à l'enseignement

Montréal (UQAM)

J

1. Liste des programmes universitaires
2. Acte d'agrément d'un programme de formation à l'enseignement

Rimouski (UQAR)

K

1. Liste des programmes universitaires
2. Acte d'agrément d'un programme de formation à l'enseignement

Trois-Rivières (UQTR)

L

1. Liste des programmes universitaires
2. Acte d'agrément d'un programme de formation à l'enseignement

Commission scolaire Kativik

M

1. Liste des programmes universitaires
2. Acte d'agrément d'un programme de formation à l'enseignement

PRÉSENTATION

La Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire du ministère de l'Éducation présente une mise à jour du document intitulé *Répertoire des programmes universitaires de formation du personnel enseignant*.

Le répertoire constitue un recueil des programmes universitaires de formation du personnel enseignant à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire. En application des dispositions de l'article 24 de la *Loi sur l'instruction publique*, le ministre délivre une autorisation d'enseigner à toute personne qui satisfait aux exigences qu'il fixe par règlement. En vertu du *Règlement sur l'autorisation d'enseigner*, l'autorisation d'enseigner prend deux formes nommées le brevet d'enseignement et le permis d'enseigner. Le brevet d'enseignement est délivré à la personne qui a achevé avec succès un programme de formation initiale à l'enseignement secondaire général, mis en place en 1994 ou en 1995, ou un programme à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire, mis en place en 1995. Le permis d'enseigner est délivré à la personne qui a achevé avec succès un programme non renouvelé de formation initiale à l'enseignement (ces programmes sont identifiés par un #).

Les formulaires du présent répertoire contiennent des renseignements sur la description du programme de formation à l'enseignement et sur la durée d'entrée en vigueur de l'agrément du programme.

Le présent répertoire était à jour le 1^{er} juillet 2000. Il illustre toutes les modifications apportées à des programmes depuis la première demande présentée, par l'université, aux fins d'agrément jusqu'à ce jour.

- * Tel que stipulé dans la lettre du ministre de 1991 adressée aux universités, les programmes de certificat en enseignement au secteur de la formation professionnelle et de l'enseignement général aux adultes ne conduisent plus à une autorisation d'enseigner au collégial.

**Agrément des programmes universitaires
de formation du personnel enseignant**

II. Agrément des programmes universitaires de formation du personnel enseignant

BISHOP'S UNIVERSITY

1.0 LISTE DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES

NOTE : Seuls les programmes reconnus aux fins d'obtention du permis d'enseigner ou du brevet d'enseignement, sanction de la ministre ou du ministre de l'éducation, figurent sur la liste qui suit.

* Admissions suspendues

Permis d'enseigner

1.1 Programmes de formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire B.A. in Educational Studies – Bachelor in Education

1.2 Programmes de formation en enseignement secondaire Bachelor of Education (I-STEP ; plan de formation intégrée en enseignement secondaire)

1.3 Programmes de formation en formation professionnelle

1.4 Programmes de formation à l'éducation des adultes

1.5 Programmes de formation en adaptation scolaire

1.6 Programmes de formation à l'enseignement des spécialités

1.6.1 Arts

1.6.1.1 Arts plastiques

1.6.1.2 Arts / Communication

1.6.1.3 Art dramatique

1.6.1.4 Danse

1.6.1.5 Musique

1.6.2 Éducation physique

1.6.3 Langues secondes

1.6.3.1 Français

1.6.3.2 Anglais

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université Bishop's

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : B.A. in Educational Studies - Bachelor in Education

Description générale : Programme de formation de 135 crédits

Option(s) ou profil(s) : Éducation au préscolaire et enseignement au primaire

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1997, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 20 février 1998

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université Bishop's

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Bachelor of Education (I-STEP : plan de formation intégrée en enseignement secondaire)

Description générale : Programme de formation de 135 crédits préparant à l'enseignement de deux (2) disciplines au secondaire général

Option(s) ou profil(s) : Les options comprennent les disciplines ou regroupements disciplinaires suivants : **1. Sciences humaines** : histoire, géographie. **2. Sciences** : biologie, chimie, physique. **3. Mathématiques et informatique** : mathématiques, informatique. **4. Arts plastiques** : musique, art, art dramatique. **5. Langues** : anglais langue maternelle, français langue seconde, espagnol langue seconde.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1997, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 20 mai 1997

Roger Claux

II. Agrément des programmes universitaires de formation du personnel enseignant

CONCORDIA UNIVERSITY

1.0 LISTE DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES

NOTE : Seuls les programmes reconnus aux fins d'obtention du permis d'enseigner ou du brevet d'enseignement, sanction de la ministre ou du ministre de l'éducation, figurent sur la liste qui suit.

* Admissions suspendues

Permis d'enseigner

1.1 **Programmes de formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire**
B.A. Specialization in Early Childhood and Elementary Education

1.2 **Programmes de formation en enseignement secondaire**

1.3 **Programmes de formation en formation professionnelle**

1.4 **Programmes de formation à l'éducation des adultes**
Diploma in Adult Education #

1.5 **Programmes de formation en adaptation scolaire**

1.6 **Programmes de formation à l'enseignement des spécialités**

1.6.1 Arts

1.6.1.1 Arts plastiques
BFA Specialization in Art Education

1.6.1.2 Arts / Communication

1.6.1.3 Art dramatique

1.6.1.4 Danse

1.6.1.5 Musique

1.6.2 Éducation physique

1.6.3 Langues secondes

1.6.3.1 Français

1.6.3.2 Anglais

Bachelor of Education. Specialization in Teaching English as a Second Language

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université Concordia

Titre : B.A. Specialization in Early Childhood and Elementary Education

Description générale : Programme de formation de 120 crédits.

Option(s) ou profil(s) : Éducation au préscolaire et enseignement au primaire.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1999, pour une période de deux ans.

Le président,

Québec, le 10 mars 1999

Conrad Ouellon

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université Concordia

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Diploma in Adult Education

Description générale : Programme de formation didactique (30 crédits) à l'intention des enseignants en exercice dans le secteur Éducation des adultes ou aux autres enseignants intéressés à y enseigner.

Options : 1. Formation générale
2. Formation à la pratique de l'enseignement

APPROBATION

Première	<input checked="" type="checkbox"/>	Date	<u>1991-01-01</u>
Reconduite	<input type="checkbox"/>	Date	_____
Révisée	<input type="checkbox"/>	Date	_____

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} janvier 1991.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner aux clientèles adultes la discipline de leur compétence (selon le dossier du candidat).

REMARQUES : Seule l'option 2 conduit au permis d'enseigner

Fait à Québec le 28 février 1991

Louis Pelletier
Direction de l'enseignement universitaire

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

ÉTABLISSEMENT Université Concordia

Titre : BFA Specialization in Art Education

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'intervention en arts visuels au préscolaire et à l'enseignement des arts visuels au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement d'une deuxième discipline : médias artistiques et nouvelles technologies.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1999, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 10 mai 1999

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université Concordia

Titre : Bachelor of Education. Specialization in Teaching English as a Second Language.

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) :

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1999, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 10 mars 1999

Conrad Ouellon

II. Agrément des programmes universitaires de formation du personnel enseignant

UNIVERSITÉ LAVAL

1.0 LISTE DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES

NOTE : Seuls les programmes reconnus aux fins d'obtention du permis d'enseigner ou du brevet d'enseignement, sanction de la ministre ou du ministre de l'éducation, figurent sur la liste qui suit.

* Admissions suspendues

Permis d'enseigner

1.1 **Programmes de formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire**
Baccalauréat en enseignement au préscolaire et au primaire

1.2 **Programmes de formation en enseignement secondaire**
Baccalauréat en enseignement secondaire

1.3 **Programmes de formation en formation professionnelle**
1.3.1 Baccalauréat en enseignement professionnel #
1.3.2 Certificat de pédagogie, option enseignement professionnel #

1.4 **Programmes de formation à l'éducation des adultes**
Certificat en andragogie* #

1.5 **Programmes de formation en adaptation scolaire**

1.6 **Programmes de formation à l'enseignement des spécialités**

1.6.1 Arts

1.6.1.1 Arts plastiques
Baccalauréat en enseignement des arts plastiques

1.6.1.2 Arts / Communication

1.6.1.3 Art dramatiqueDanse

1.6.1.4 Musique

1.6.1.5 Baccalauréat en éducation musicale

1.6.2 Éducation physique
Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique

1.6.3 Langues secondes

1.6.3.1 Français

1.6.3.2 Anglais

Baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université Laval

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en enseignement au préscolaire et au primaire

Description générale : Programme de formation de 125 crédits

Option(s) ou profil(s) : Éducation au préscolaire et enseignement au primaire

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement reconduit l'agrément de ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 20 février 1998

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT : Université Laval

PROGRAMME :

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en enseignement secondaire

Description générale : Programme de formation de 126 crédits préparant à l'enseignement de trois (3) disciplines au secondaire général dans le champ d'études «Formation de la personne» et de deux (2) disciplines dans les champs d'études «Français et sciences humaines», «Mathématiques et sciences de la nature», ainsi que dans six voies interchamps.

Option(s) ou profil(s) : Quatre (4) champs comprennent les disciplines ou regroupements disciplinaires suivants : 1. **Formation de la personne** : Économie familiale, Éducation au choix de carrière, Formation personnelle et sociale, Enseignement moral, Enseignement moral et religieux catholique. 2. **Français et sciences humaines** : Français, Histoire, Géographie, Vie économique. 3. **Mathématiques et sciences de la nature** : Mathématiques, Informatique, Physique, Chimie, Biologie et Écologie. Des **voies interchamps** comprennent les disciplines ou regroupements disciplinaires suivants : Français-Économie familiale, Français-Enseignement moral, Français-Mathématiques, Mathématiques-Vie économique, Histoire-Enseignement moral et religieux catholique, Français-Enseignement moral.

REMARQUES :

Cette reconduction d'agrément est faite afin de permettre à l'Université Laval de continuer à offrir ce baccalauréat en attendant de connaître avec précision les modifications touchant le programme de formation à l'école secondaire.

RECOMMANDATION :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement reconduit l'agrément de ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 1999.

Le président,

Québec, le 5 novembre 1998

Conrad Ouellon

**ACTE DE RECONNAISSANCE
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université Laval

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en enseignement professionnel

Description générale : Programme de formation de 90 crédits dans le secteur de l'enseignement professionnel. Ce programme est composé d'une majeure en pédagogie (60 crédits) et d'une mineure portant sur la spécialité de l'étudiant ou de l'étudiante (30 crédits).

Option(s) ou profil(s) :

RECONNAISSANCE :

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi sur l'instruction publique et aux dispositions du Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement, je reconnais le programme ci-haut désigné aux fins de l'admission à la pratique de l'enseignement.

La personne diplômée au terme de ce programme recevra l'autorisation d'enseigner suivante : Permis d'enseignement dans le secteur professionnel au secondaire (champ d'enseignement selon le dossier de candidature).

La Ministre,

Québec, le 18 octobre 1993

Lucienne Robillard

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université Laval

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Certificat de pédagogie, option enseignement professionnel (PPMEP)

Description générale : Programme de 30 crédits de formation pédagogique et didactique à l'intention des enseignants de l'enseignement professionnel en exercice au secondaire ou au collégial.

Options :

APPROBATION

Première



Date 1973

Reconduite



Date 1982, 1983, 1984

Révisée



Date

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} juin 1984.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner dans le secteur professionnel au secondaire ou au collégial ou au secondaire et au collégial (champ d'enseignement selon le dossier du candidat).

REMARQUES :

Fait à Québec le 1^{er} septembre 1985

Louis Pelletier
Service de la formation du personnel de l'enseignement

AGRÉMENT
PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

ÉTABLISSEMENT Université Laval

PROGRAMMES D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Programme de certificat en andragogie

Description générale : Programme de 30 crédits préparant à l'enseignement aux adultes (orientation enseignement). Il s'adresse particulièrement aux enseignantes et aux enseignants en exercice à l'éducation des adultes.

Options : Deux volets de formation sont offerts : 1^o Connaissance de l'adulte en situation d'apprentissage, 2^o Stratégies et moyens éducatifs adaptés à l'adulte en situation d'apprentissage. L'étudiant obtiendra 6 crédits dans le premier volet et 9 crédits dans le deuxième.

APPROBATION

Première	<input checked="" type="checkbox"/>	Date
Reconduite	<input type="checkbox"/>	Date
Révisée	<input type="checkbox"/>	Date

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur son opportunité et son contenu, j'approuve ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 1992.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner suivante :

Permis d'enseigner à l'éducation des adultes (champ d'enseignement selon le dossier du candidat).

REMARQUES

Par rapport aux disciplines, les candidats doivent avoir obtenu les qualifications exigées pour les enseignants oeuvrant dans les établissements scolaires du Québec. L'université accueillera également les candidats qui possèdent une autorisation provisoire d'enseigner les matières de leur compétence en formation générale à l'éducation des adultes.

Fait à Québec le 8 novembre 1991

Maurice Morand
Direction générale des programmes

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université Laval

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en enseignement des arts plastiques

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'intervention en arts plastiques au préscolaire et à l'enseignement des arts plastiques au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement d'une deuxième discipline : art dramatique ou danse.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agrée ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, 8 juin 1998

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

ÉTABLISSEMENT : Université Laval

Titre : Baccalauréat en éducation musicale

Description générale : Programme de formation de 124 crédits préparant à l'intervention en musique au préscolaire et à l'enseignement de la musique au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement d'une deuxième discipline : danse, art dramatique, éducation de la prime enfance, éducation morale, ainsi que technologie éducative et informatique musicale.

REMARQUES : Cet acte d'agrément remplace celui du 10 mars 1999. L'agrément de la deuxième discipline «éducation de la prime enfance» ne permet pas l'enseignement général au primaire.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agrée ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} janvier 2000, pour une période de cinq ans.

Le président,

Québec, le 1^{er} décembre 1999

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université Laval

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique

Description générale : Programme de formation de 126 crédits préparant à l'intervention en éducation physique et santé au préscolaire et à l'enseignement de l'éducation physique et santé au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement d'une deuxième discipline : enseignement moral.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 8 juin 1998

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université Laval

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire et au secondaire.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 8 juin 1998

Conrad Ouellon

II. Agrément des programmes universitaires de formation du personnel enseignant

MCGILL UNIVERSITY

1.0 LISTE DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES

NOTE : Seuls les programmes reconnus aux fins d'obtention du permis d'enseigner ou du brevet d'enseignement, sanction de la ministre ou du ministre de l'éducation, figurent sur la liste qui suit.

* Admissions suspendues

Permis d'enseigner

1.1 Programmes de formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire

1.1.1 Baccalauréat en sciences de l'éducation, enseignement préscolaire et primaire

1.1.2 Certificate in Education for First Nations and Inuit

1.1.3 Certificate in Native and Northern Education* #

1.2 Programmes de formation en enseignement secondaire

Baccalauréat en sciences de l'éducation, enseignement secondaire général (option à deux (2) matières)

1.3 Programmes de formation en formation professionnelle

Bachelor of Education (Vocational Education) #

1.4 Programmes de formation à l'éducation des adultes

1.5 Programmes de formation en adaptation scolaire

1.6 Programmes de formation à l'enseignement des spécialités

1.6.1 Arts

1.6.1.1 Arts plastiques

1.6.1.2 Arts / Communication

1.6.1.3 Art dramatique

1.6.1.4 Danse

1.6.1.5 Musique

Bachelor of Education in Music

1.6.2 Éducation physique

Bachelor of Education. Major in Physical Education

1.6.3 Langues secondes

1.6.3.1 Français

Baccalauréat en sciences de l'éducation, enseignement du français langue seconde

1.6.3.2 Anglais

Baccalauréat en sciences de l'éducation, enseignement de l'anglais langue seconde

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université McGill

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en science de l'éducation, enseignement préscolaire et primaire

Description générale : Programme de formation de 120 crédits

Option(s) ou profil(s) : Éducation au préscolaire et enseignement au primaire

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1996, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 2 mai 1996

Gilbert Dumont

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université Mc Gill

Titre : Certificate in Education for First Nations and Inuit

Description générale : Programme de formation de 60 crédits à l'intention des Amérindiens et des Inuits.

Option(s) ou profil(s) :

REMARQUES : Les personnes qui ont réussi ce programme reçoivent une autorisation d'enseigner en milieu amérindien et nordique.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 2000, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 7 mars 2000

Conrad Ouellon

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université McGill

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Certificate in Native and Northern Education

Description générale : Ce programme de 45 crédits a été développé pour assurer la qualification des enseignants inuit de la Commission scolaire Kativik. Il a été révisé le 30 septembre 1987 pour répondre aussi aux besoins en enseignants des Algonquins, des Cris, des Micmacs et des Mohawks.

Options :

APPROBATION

Première

Date 1989-01-01

Reconduite

Date

Révisée

Date

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} janvier 1989.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner aux autochtones du Québec au préscolaire et au primaire.

REMARQUES

Fait à Québec le 1^{er} mars 1989

Louis Pelletier
Direction de l'enseignement

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université McGill

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en sciences de l'éducation, enseignement secondaire général (option à deux (2) matières)

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'enseignement de deux (2) ou de trois (3) disciplines au secondaire général

Option(s) ou profil(s) : Les options peuvent inclure les disciplines ou regroupements disciplinaires suivants : biologie, enseignement commercial, chimie, art dramatique, science économique, anglais, anglais langue seconde, français langue seconde, sciences générales, géographie, histoire, mathématiques, éducation morale, éducation physique, physique, éducation religieuse (catholique, protestante, juive) et enseignement technique.

REMARQUES : L'agrément de ce programme ne présume en rien des décisions ministérielles qui pourront être prises ultérieurement en ce qui concerne la formation à l'enseignement des arts, des langues secondes et de l'éducation physique.

RECOMMANDATION :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1997, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 28 novembre 1996

Roger Claux

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université McGill

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Bachelor of Education (Vocational Education)

Description générale : Ce programme de 90 crédits s'adresse surtout aux enseignants en exercice dans les techniques et métiers au secondaire. Il comprend deux parties : un ensemble de cours en vue de la certification ministérielle (30 crédits) et des cours assurant la compétence professionnelle (Academic Concentration : 30, Departmental Selection : 15, Free electives : 15). Il s'adresse aussi aux clientèles non en exercice comme programme de formation initiale.

Options : 1) Technical Vocational Education;
2) Organization and Administration of Business Education.

APPROBATION

Première	<input checked="" type="checkbox"/>	Date 1977
Reconduite	<input checked="" type="checkbox"/>	Date 1982, 1983, 1984
Révisée	<input type="checkbox"/>	Date

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} juin 1984.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner les techniques professionnelles (champ d'enseignement selon le dossier du candidat) au secondaire.

REMARQUES : Les candidats qui auront obtenu les 30 crédits de pédagogie offerts dans ce programme pourront recevoir un permis d'enseigner.

Fait à Québec le 1^{er} septembre 1985

Louis Pelletier
Service de la formation du personnel de l'enseignement

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université McGill

Titre : Bachelor of Education in Music

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'intervention en musique au préscolaire et à l'enseignement de la musique au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement d'une deuxième discipline :

- primaire : arts plastiques, art dramatique, sciences sociales, enseignement moral et religieux;
- secondaire : biologie, chimie, sciences générales, géographie, histoire, enseignement moral, physique, enseignement religieux (catholique, juif, protestant).

REMARQUES : Les jumelages avec « anglais » et « mathématiques » ne sont pas agréés par le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 2000, pour une période de six ans.

Le Président,

Conrad Ouellon

Québec, le 7 mars 2000

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

ÉTABLISSEMENT Université McGill

Titre : Bachelor of Education. Major in Physical Education.

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'enseignement en éducation physique et santé au préscolaire et à l'enseignement de l'éducation physique et santé au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement d'une deuxième discipline :

- primaire : enseignement moral et religieux, arts, sciences sociales ;
- secondaire : enseignement moral, sciences générales, biologie, chimie, physique, géographie, histoire.

REMARQUES : L'agrément du jumelage avec l'enseignement professionnel (technique ou commercial) ne présume en rien des décisions ministérielles ultérieures.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 2000, pour une période de cinq ans.

Le président,

Québec, le 7 mars 2000

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université McGill

Titre : Baccalauréat en sciences de l'éducation, enseignement du français langue seconde.

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'enseignement du français langue seconde au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) :

REMARQUES : Durant l'année d'agrément du programme, l'Université McGill devra satisfaire aux deux conditions suivantes :

- Réviser le programme de façon à le rendre conforme aux orientations ministérielles;
- assurer que les cours de didactique et de psychopédagogie soient offerts en français.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 2000, pour une période d'un an.

Le président,

Québec, le 7 mars 2000

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université McGill

Titre : Baccalauréat en sciences de l'éducation, enseignement de l'anglais langue seconde.

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) :

REMARQUES : Durant l'année d'agrément du programme, l'Université McGill devra satisfaire à la condition suivante :

- Réviser le programme de façon à le rendre conforme aux orientations ministérielles.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 2000, pour une période d'un an.

Le président,

Québec, le 7 mars 2000

Conrad Ouellon

II. Agrément des programmes universitaires de formation du personnel enseignant

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

1.0 **LISTE DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES**

NOTE : Seuls les programmes reconnus aux fins d'obtention du permis d'enseigner ou du brevet d'enseignement, sanction de la ministre ou du ministre de l'éducation, figurent sur la liste qui suit.

* Admissions suspendues

Permis d'enseigner

1.1 **Programmes de formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire**
Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire

1.2 **Programmes de formation en enseignement secondaire**
Baccalauréat en enseignement secondaire

1.3 **Programmes de formation en formation professionnelle**

1.4 **Programmes de formation à l'éducation des adultes**
Certificat en andragogie #

1.5 **Programmes de formation en adaptation scolaire**
Baccalauréat en éducation option «orthopédagogie»

1.6 **Programmes de formation à l'enseignement des spécialités**

1.6.1 Arts

1.6.1.1 Arts plastiques

1.6.1.2 Arts / Communication

1.6.1.3 Art dramatique

1.6.1.4 Danse

1.6.1.5 Musique

1.6.2 Éducation physique

Baccalauréat en éducation option «Éducation physique et santé»

1.6.3 Langues secondes

1.6.3.1 Français

Baccalauréat en éducation option «Français langue seconde»

1.6.3.2 Anglais

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université de Montréal

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire

Description générale : Programme de formation de 124 crédits

Option(s) ou profil(s) : Éducation au préscolaire et enseignement au primaire

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1997, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 27 février 1997

Roger Claux

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT : Université de Montréal

PROGRAMME :

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en enseignement secondaire

Description générale : Programme de formation de 126 crédits préparant à l'enseignement de deux (2) disciplines au secondaire général.

Option(s) ou profil(s) : Les différentes disciplines ou champs disciplinaires suivants sont regroupés en «Discipline principale» et «Discipline complémentaire»: langue et littérature française, histoire, géographie, sciences biologiques, informatique, mathématiques, physique, chimie, morale, sciences religieuses, études anglaises, études allemandes, études hispaniques.

REMARQUES :

Cette reconduction est faite afin de permettre à l'Université de Montréal de continuer à offrir ce baccalauréat en attendant de connaître avec précision les modifications touchant le programme de formation à l'école secondaire.

RECOMMANDATION :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement reconduit l'agrément de ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 1999.

Le président,

Québec, le 5 novembre 1998

Conrad Ouellon

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université de Montréal

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Certificat en andragogie

Description générale : Programme de premier cycle de trente crédits dont les contenus ont pour objectif une formation théorique et pratique en andragogie. Il comprend deux profils: un profil général et un profil enseignement (didactique et stages).

Options :

APPROBATION

Première

Date 1983-06-01

Reconduite

Date

Révisée

Date

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} juin 1983.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner aux adultes dans les disciplines de leur compétence (champ d'enseignement selon le dossier du candidat).

REMARQUES : Par rapport aux disciplines, les candidats doivent avoir obtenu les qualifications exigées pour les enseignants oeuvrant dans les réseaux d'établissements scolaires du Québec.

Fait à Québec le 1^{er} septembre 1985

Louis Pelletier
Service de la formation du personnel de l'enseignement

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université de Montréal

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en éducation option «orthopédagogie»

Description générale : Programme de formation de 124 crédits préparant à l'éducation en adaptation scolaire au préscolaire et à l'enseignement en adaptation scolaire au primaire et au secondaire.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement reconduit l'agrément de ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de quatre ans.

Le président,

Québec, le 20 février 1998

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université de Montréal

Titre :Baccalauréat en éducation option « Éducation physique et santé »

Description générale : Programme de formation de 126 crédits préparant à l'intervention en éducation physique et santé au préscolaire et à l'enseignement de l'éducation physique et santé au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement d'une deuxième discipline : enseignement moral, enseignement moral et religieux catholique, biologie et géographie.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agrée ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1999, pour une période de deux ans.

Le président,

Québec, le 1^{er} juin 1999

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université de Montréal

Titre : Baccalauréat en éducation option « Français langue seconde »

Description générale : Programme de formation de 125 crédits préparant à l'enseignement du français langue seconde au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement du français langue seconde au primaire et au secondaire.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1999, pour une période de deux ans.

Le président,

Québec, le 10 mars 1999

Conrad Ouellon

II. Agrément des programmes universitaires de formation du personnel enseignant

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

1.0 **LISTE DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES**

NOTE : Seuls les programmes reconnus aux fins d'obtention du permis d'enseigner ou du brevet d'enseignement, sanction de la ministre ou du ministre de l'éducation, figurent sur la liste qui suit.

* Admissions suspendues

Permis d'enseigner

1.1 **Programmes de formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire**
Baccalauréat en enseignement au préscolaire et au primaire

1.2 **Programmes de formation en enseignement secondaire**
Baccalauréat en enseignement au secondaire

1.3 **Programmes de formation en formation professionnelle**
Certificat d'études en formation pédagogique (enseignement professionnel) #

1.4 **Programmes de formation à l'éducation des adultes**
Certificat d'études en formation des adultes #

1.5 **Programmes de formation en adaptation scolaire**
Baccalauréat en adaptation scolaire et sociale

1.6 **Programmes de formation à l'enseignement des spécialités**

1.6.1 **Arts**

1.6.1.1 **Arts plastiques**

1.6.1.2 **Arts / Communication**

1.6.1.3 **Art dramatique**

1.6.1.4 **Danse**

1.6.1.5 **Musique**

1.6.2 **Éducation physique**
Baccalauréat d'enseignement en éducation physique et à la santé

1.6.3 **Langues secondes**

1.6.3.1 **Français**

1.6.3.2 **Anglais**

Baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université de Sherbrooke

Titre :Baccalauréat en enseignement au préscolaire et au primaire

Description générale : Programme de formation de 120 crédits.

Option(s) ou profil(s) : Éducation au préscolaire et enseignement au primaire.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agrée ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1999, pour une période de deux ans.

Le président,

Québec, le 10 mars 1999

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT : Université de Sherbrooke

PROGRAMME :

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en enseignement au secondaire

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'enseignement de deux (2) disciplines au secondaire général dans les cheminement **Français-histoire**, **Français-géographie**, **Mathématiques-physique**, **Mathématiques-informatique** et de trois (3) disciplines dans les cheminement **Sciences humaines** et **Sciences expérimentales**.

Option(s) ou profil(s) : Le cheminement **Sciences humaines** comprend les disciplines ou regroupements disciplinaires suivants : Histoire, Géographie et Économique. Le cheminement **Sciences expérimentales** comprend les disciplines ou regroupements disciplinaires suivants : Biologie, Chimie et Physique.

REMARQUES :

Cette reconduction d'agrément est faite afin de permettre à l'Université de Sherbrooke de continuer à offrir ce baccalauréat en attendant de connaître avec précision les modifications touchant le programme de formation à l'école secondaire.

RECOMMANDATION :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement reconduit l'agrément de ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 1999.

Le président,

Québec, le 5 novembre 1998

Conrad Ouellon

**ACTE DE RECONNAISSANCE
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université de Sherbrooke

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Certificat d'études en formation pédagogique (C.E.F.P.)

Description générale : Programme de formation pédagogique de trente (30) crédits offert aux enseignants et enseignantes du secondaire professionnel déjà en exercice.

Option(s) ou profil(s) :

RECONNAISSANCE

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi sur l'instruction publique et aux dispositions du Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement, je reconnais le programme ci-haut désigné aux fins de l'admission à la pratique de l'enseignement.

La personne diplômée au terme de ce programme recevra l'autorisation d'enseigner suivante : Permis d'enseigner dans le secteur professionnel au secondaire (champ d'enseignement selon le dossier du candidat).

La Ministre,

Québec, le 21 avril 1993

Lucienne Robillard

AGRÉMENT
PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

ÉTABLISSEMENT Université de Sherbrooke à Sherbrooke

PROGRAMMES D'ÉTUDES

Formation initiale

Formation continue

Titre : Certificat d'études en formation des adultes (C.E.F.A.)

Description générale : Programme de 30 crédits en psycho-andragogie préparant à l'enseignement à l'éducation des adultes. Il s'adresse particulièrement aux enseignantes et aux enseignants en exercice à l'éducation des adultes.

Option(s) :

APPROBATION

Première	<input checked="" type="checkbox"/>	Date
Reconduite	<input type="checkbox"/>	Date
Révisée	<input type="checkbox"/>	Date

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur son opportunité et son contenu, je reconnais aux fins de certification ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} mars 1992.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidates et les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire reconnu recevront, conformément au Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement, l'autorisation légale d'enseigner suivante :

Permis d'enseigner à l'éducation des adultes (champ d'enseignement selon le dossier du candidat).

REMARQUES : Par rapport aux disciplines, les candidats doivent avoir obtenu les qualifications exigées pour le personnel enseignant intervenant dans les établissements scolaires du Québec. L'Université accueillera les candidats qui possèdent une autorisation provisoire d'enseigner les matières de leur compétence en formation générale en éducation des adultes.

Fait à Québec le 6 mars 1992

Maurice Morand
Direction générale de la formation et des qualifications

Québec, le 11 juillet 1994

Monsieur Pierre Reid
Recteur
Université du Sherbrooke
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1

Monsieur le Recteur,

Pour faire suite à la demande de reconduction d'agrément du programme de *Certificat d'études en formation des adultes* (C.E.F.A.), dont la période de validité est échuë, et conformément à la recommandation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, il m'est agréable de vous informer que je reconduis, à compter du 1^{er} mars 1994, l'agrément de ce programme. Cette reconduction est valable jusqu'à l'implantation du programme révisé.

Les orientations et les compétences attendues pour la formation des enseignantes et des enseignants à l'éducation des adultes en formation générale sont en voie d'élaboration. Les universités seront éventuellement invitées à procéder à la révision de leurs programmes de formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JACQUES CHAGNON

p.j.

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université de Sherbrooke

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en adaptation scolaire et sociale

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'éducation en adaptation scolaire et à l'enseignement en adaptation scolaire au primaire et au secondaire.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement reconduit l'agrément de ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de quatre ans.

Le président,

Québec, le 20 février 1998

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université de Sherbrooke

Titre : Baccalauréat d'enseignement en éducation physique et à la santé

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'intervention en éducation physique et santé au préscolaire et à l'enseignement de l'éducation physique et santé au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement d'une deuxième discipline : enseignement moral et religieux catholique au primaire, danse, géographie, histoire, informatique.

REMARQUES : La réussite du test Turbo en français devra être exigée comme condition d'admission dans le programme.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agrée ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1999, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 10 mars 1999

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université de Sherbrooke

Titre : Baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire et au secondaire.

REMARQUES : L'agrément est conditionnel au réaménagement de la case horaire du programme, de façon à ne pas obliger les étudiants et les étudiantes à suivre des cours en soirée, pendant qu'ils sont en stage de formation pratique.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1999, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 10 mars 1999

Conrad Ouellon

II. Agrément des programmes universitaires de formation du personnel enseignant

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (UQAT)

1.0 **LISTE DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES**

NOTE : Seuls les programmes reconnus aux fins d'obtention du permis d'enseigner ou du brevet d'enseignement, sanction de la ministre ou du ministre de l'éducation, figurent sur la liste qui suit.

* Admissions suspendues

Permis d'enseigner

1.1 **Programmes de formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire**

1.1.1 Baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire

1.1.2 Certificat de premier cycle d'enseignement au préscolaire et au primaire en milieu nordique#

1.2 **Programmes de formation en enseignement secondaire**

Baccalauréat d'enseignement secondaire

1.3 **Programmes de formation en formation professionnelle**

1.3.1 Baccalauréat d'enseignement en administration* #

1.3.2 Baccalauréat d'enseignement professionnel* #

1.3.3 Certificat de premier cycle en sciences de l'éducation (cheminement professionnel) #

1.4 **Programmes de formation à l'éducation des adultes**

Certificat en andragogie (1^{er} cycle)* #

1.5 **Programmes de formation en adaptation scolaire**

Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire

1.6 **Programmes de formation à l'enseignement des spécialités**

1.6.1 **Arts**

1.6.1.1 **Arts plastiques**

1.6.1.2 **Arts / Communication**

1.6.1.3 **Art dramatique**

1.6.1.4 **Danse**

1.6.1.5 **Musique**

1.6.2 **Éducation physique**

1.6.3 **Langues secondes**

1.6.3.1 **Français**

1.6.3.2 **Anglais**

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

ÉTABLISSEMENT Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Titre : Baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire

Description générale : Programme de formation de 120 crédits

Option(s) ou profil(s) : Éducation au préscolaire et enseignement au primaire

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1999, pour une période de deux ans.

Le président,

Québec, le 10 mars 1999

Conrad Ouellon

**ACTE DE RECONNAISSANCE
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Certificat de premier cycle d'enseignement au préscolaire et au primaire en milieu nordique (4340)

Description générale : Programme de formation en pédagogie de 42 crédits qui vise à développer des ressources humaines, inuit et amérindiennes, capables de prendre en main le développement des services éducatifs des communautés inuit et amérindiennes du Nouveau-Québec.

Option(s) ou profil(s) :

RECONNAISSANCE

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi sur l'instruction publique et aux dispositions du Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement, je reconnais le programme ci-haut désigné aux fins de l'admission à la pratique de l'enseignement.

La personne diplômée au terme de ce programme recevra l'autorisation d'enseigner suivante : Permis d'enseigner au préscolaire et au primaire en milieu nordique.

La Ministre,

Québec, le 18 octobre 1993

Lucienne Robillard

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

PROGRAMME : Formation initiale
Formation continue

Titre : Baccalauréat d'enseignement secondaire

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'enseignement de deux (2) disciplines au secondaire général.

Option(s) ou profil(s) : Le programme comprend deux (2) profils : **Français-histoire** et **Mathématiques-sciences physiques**.

REMARQUES :

Cette reconduction d'agrément est faite afin de permettre à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue de continuer à offrir ce baccalauréat en attendant de connaître avec précision les modifications touchant le programme de formation à l'école secondaire.

RECOMMANDATION :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement reconduit l'agrément de ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 1999.

Le président,

Québec, le 5 novembre 1998

Conrad Ouellon

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Baccalauréat d'enseignement en administration (7768)

Description générale : Programme de formation pédagogique de 90 crédits.

Options : Enseignement des techniques administratives au secondaire.

APPROBATION

Première

Date 1975

Reconduite

Date 1978-08-16

Révisée

Date

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} septembre 1976.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner les techniques administratives au secondaire.

Fait à Québec le 1^{er} septembre 1985

Louis Pelletier
Service de la formation du personnel de l'enseignement

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Baccalauréat d'enseignement professionnel (7746) (PPMEP)

Description générale : Programme de 90 crédits comprenant une formation pédagogique de 30 crédits pouvant être sanctionnée par un permis ou un brevet d'enseignement et l'étude des disciplines qui constituent le champ de spécialisation du candidat.

Options : Ce programme vise la formation et le perfectionnement des enseignants pour l'enseignement professionnel au secondaire.

APPROBATION

Première



Date 1980-06-16

Reconduite



Date 1981, 1982, 1983, 1984

Révisée



Date

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} juin 1984.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner au secondaire (secteur: enseignement professionnel; champ selon le dossier du candidat).

REMARQUES : Admissions suspendues.

Fait à Québec le 1^{er} septembre 1985

Louis Pelletier
Service de la formation du personnel de l'enseignement

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Certificat de 1^{er} cycle en sciences de l'éducation (4051 – 4052) (cheminement professionnel) (PPMEP)

Description générale : Programme de formation pédagogique et didactique de 30 crédits à l'intention des enseignants de l'enseignement professionnel en exercice au secondaire ou au collégial.

Options : Enseignement professionnel au secondaire et/ou au collégial (champ d'enseignement selon le dossier du candidat).

APPROBATION

remière

Date 1973

Reconduite

Date 1982-06-01, 1983

Révisée

Date

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} juin 1984.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner au secondaire ou au collégial ou au secondaire et au collégial (secteur: enseignement professionnel; champ et niveau d'enseignement selon le dossier du candidat).

REMARQUES : Ce programme avait été approuvé dans le cadre du Plan directeur de la formation des maîtres de l'enseignement professionnel (le 26 mars 1973). Admissions suspendues.

Fait à Québec le 1^{er} septembre 1985

Louis Pelletier
Service de la formation du personnel de l'enseignement

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Certificat en andragogie (1^{er} cycle) 4194

Description générale : Programme de formation de 30 crédits offert avec deux cheminements. Seul le cheminement pour la formation d'enseignants qui oeuvreront auprès de clientèles adultes en milieu scolaire est approuvé pour fin de certification.

Options : Cheminement régulier.
Cheminement pour formateurs d'adultes en milieu scolaire.

APPROBATION

Première	<input checked="" type="checkbox"/>	Date 1980-09-01
Reconduite	<input checked="" type="checkbox"/>	Date 1981-12-07
Révisée	<input checked="" type="checkbox"/>	Date 1985-07-03

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} septembre 1984.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner ... aux adultes (champ d'enseignement selon le dossier du candidat).

REMARQUES : Par rapport à la discipline ou au champ d'enseignement les candidats recommandés par l'Université devront avoir obtenu les qualifications de compétence exigées normalement pour les enseignants à l'emploi des commissions scolaires et des cégeps.

Fait à Québec le 1^{er} septembre 1985

Louis Pelletier
Service de la formation du personnel de l'enseignement

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Titre : Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'éducation en adaptation scolaire au préscolaire et à l'enseignement en adaptation scolaire au primaire et au secondaire.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de quatre ans.

Le président,

Québec, le 1^{er} juin 1999

Conrad Ouellon

II. Agrément des programmes universitaires de formation du personnel enseignant

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (UQAC)

1.0 LISTE DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES

NOTE : Seuls les programmes reconnus aux fins d'obtention du permis d'enseigner ou du brevet d'enseignement, sanction de la ministre ou du ministre de l'éducation, figurent sur la liste qui suit.

* Admissions suspendues

Permis d'enseigner

1.1 Programmes de formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire

1.1.1 Baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire

1.1.2 Certificat en enseignement en milieu amérindien #

1.2 Programmes de formation en enseignement secondaire

Baccalauréat d'enseignement au secondaire

1.3 Programmes de formation en formation professionnelle

1.3.1 Baccalauréat d'enseignement en administration* #

1.3.2 Baccalauréat d'enseignement technologique et professionnel #

1.3.3 Certificat de premier cycle en sciences de l'éducation (cheminement professionnel) #

1.4 Programmes de formation à l'éducation des adultes

Certificat en andragogie (1^{er} cycle) #

1.5 Programmes de formation en adaptation scolaire

Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale

1.6 Programmes de formation à l'enseignement des spécialités

1.6.1 Arts

Baccalauréat en enseignement des arts

1.6.1.1 Arts plastiques

1.6.1.2 Arts / Communication

1.6.1.3 Art dramatique

1.6.1.4 Danse

1.6.1.5 Musique

1.6.2 Éducation physique

Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé

1.6.3 Langues secondes

1.6.3.1 Français

1.6.3.2 Anglais

Baccalauréat en enseignement des langues secondes

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Chicoutimi

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire

Description générale : Programme de formation de 120 crédits

Option(s) ou profil(s) : Éducation au préscolaire et enseignement au primaire

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement reconduit l'agrément de ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 20 février 1998

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Chicoutimi

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Certificat en enseignement en milieu amérindien

Description générale : Programme de formation de quarante-huit crédits pour l'éducation au préscolaire et pour l'enseignement au primaire en milieu amérindien.

Option(s) ou profil(s) :

REMARQUES : Ce programme conduit à l'obtention d'un permis d'enseigner (autorisation temporaire) dans les écoles amérindiennes. Pour obtenir un brevet d'enseignement, l'enseignante ou l'enseignant devra poursuivre ses études et compléter un baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire. L'agrément de ce programme ne présume en rien des décisions ministérielles qui pourront être prises ultérieurement en ce qui concerne d'éventuelles modifications au Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement.

RECOMMANDATION :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 20 février 1998

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT : Université du Québec à Chicoutimi

PROGRAMME : Formation initiale
Formation continue

Titre : Baccalauréat d'enseignement au secondaire

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'enseignement de deux (2) disciplines au secondaire général.

Option(s) ou profil(s) : La concentration **Français-sciences humaines** comprend les disciplines ou regroupements disciplinaires suivants : Français, Histoire, Géographie, Économie et sociétés, Enseignement religieux, Enseignement moral. La concentration **Mathématique-sciences** comprend les disciplines ou regroupements disciplinaires suivants : Mathématique, Physique, Chimie, Informatique, Biologie.

REMARQUES :

Cette reconduction est faite afin de permettre à l'Université du Québec à Chicoutimi de continuer à offrir ce baccalauréat en attendant de connaître avec précision les modifications touchant le programme de formation à l'école secondaire.

RECOMMANDATION :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement reconduit l'agrément de ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 1999.

Le président,

Québec, le 5 novembre 1998

Conrad Ouellon

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Chicoutimi

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Baccalauréat d'enseignement en administration (7768)

Description générale : Programme de formation pédagogique de 90 crédits assurant une base en administration et préparant à l'enseignement.

Options : Enseignement des techniques administratives (commerce et secrétariat) au secondaire.

APPROBATION

Première

Date 1970

Reconduite

Date 1978-08-10

Révisée

Date

Ayant considéré l'avis favorable sur l'opportunité et la qualité de ce programme de formation, le ministre de l'Éducation l'a approuvé pour une période indéterminée à compter du 1^{er} septembre 1976.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable des autorités compétentes, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme recevront du ministre de l'Éducation l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner les techniques administratives (commerce et secrétariat) au secondaire.

Fait à Québec le 1^{er} juin 1983

Philippe Bergeron

Chef par intérim

Service de la formation du personnel de l'enseignement

AGRÉMENT

PROGRAMMES UNIVERSITAIRES DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Chicoutimi

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat d'enseignement technologique et professionnel (7851)

Description générale : Programme de formation initiale et de perfectionnement (90 crédits) intégrant la formation pédagogique, une formation générale dans un domaine des techniques professionnelles et une formation spécialisée.

Option(s) :

APPROBATION

Première	<input checked="" type="checkbox"/>	Date 1970(F) 1975 (P)
Reconduite	<input checked="" type="checkbox"/>	Date 1982-06-01
Révisée	<input checked="" type="checkbox"/>	Date 1983-1989-1990

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur son opportunité et son contenu, je reconnais aux fins de certification ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement pour une période indéterminée à compter du 1^{er} janvier 1990.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidates et les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire reconnu recevront, conformément au Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement, l'autorisation légale d'enseigner suivante :

Permis d'enseigner au secondaire – Secteur professionnel (champ d'enseignement selon le dossier du candidat).

REMARQUES : Ce programme a remplacé le Baccalauréat d'enseignement professionnel (7746). La période d'expérimentation du programme actuel est prolongée en raison de la réforme en cours.

Fait à Québec le 29 septembre 1992

Maurice Morand
Direction générale de la formation et des qualifications

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Chicoutimi

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Certificat de 1^{er} cycle en sciences de l'éducation (4052) (PPMEP)

Description générale : Programme de 30 crédits de formation pédagogique et didactique à l'intention des maîtres de l'enseignement professionnel en exercice au secondaire ou au collégial.

Options : Enseignement professionnel au secondaire ou au collégial ou au secondaire et collégial.

APPROBATION

Première



Date 1973

Reconduite



Date 1983, 1984

Révisée



Date

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} juin 1984.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner ... au secondaire ou au collégial ou au secondaire et collégial (secteur: Enseignement professionnel; champ et ordre d'enseignement selon le dossier du candidat).

REMARQUES : Ce programme a été approuvé dans le cadre du Plan directeur de la formation des maîtres de l'enseignement professionnel (26 mars 1973).

Fait à Québec le 1^{er} septembre 1985

Louis Pelletier

Service de la formation du personnel de l'enseignement

H-1.3.3

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Chicoutimi

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Certificat en andragogie (1^{er} cycle) 4194

Description générale : Programme de formation de 30 crédits offert avec deux cheminements. Seul le cheminement pour la formation d'enseignants qui oeuvreront auprès de clientèles adultes en milieu scolaire est approuvé pour fin de certification.

Options : Cheminement régulier.
Cheminement pour formateurs d'adultes en milieu scolaire.

APPROBATION

Première Date 1980-09-01

Reconduite Date 1981-12-07

Révisée Date 1985-07-03

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} septembre 1984.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner ... aux adultes (champ d'enseignement selon le dossier du candidat).

REMARQUES : Par rapport à la discipline ou au champ d'enseignement les candidats recommandés par l'Université devront avoir obtenu les qualifications de compétence exigées normalement pour les enseignants à l'emploi des commissions scolaires et des cégeps.

Fait à Québec le 1^{er} septembre 1985

Louis Pelletier
Service de la formation du personnel de l'enseignement

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Chicoutimi

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'éducation en adaptation scolaire au préscolaire et à l'enseignement en adaptation scolaire au primaire et au secondaire.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement reconduit l'agrément de ce programme aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de quatre ans.

Le président,

Québec, le 20 février 1998

Conrad Ouellon

Québec, le 10 octobre 1995

Monsieur Jacques Bachand
Directeur du Service des études
de premier cycle
Université du Québec
2875, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2M3

Monsieur le Directeur,

Selon le «Répertoire des programmes universitaires de formation du personnel enseignant», l'inscription du programme de Baccalauréat d'enseignement en adaptation scolaire de l'Université du Québec à Chicoutimi parmi ceux qui donnent accès à l'autorisation d'enseigner a été reconduite pour un an le 1^{er} septembre 1993.

Il y a lieu de préciser que cette reconduction s'est étendue au-delà du 31 août 1994, jusqu'au remplacement du programme actuel par un nouveau programme qui aura été soumis à l'examen du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement. En effet, les orientations de la formation et les compétences attendues des enseignantes et enseignants en adaptation scolaire sont sur le point d'être arrêtées et les universités seront invitées à réviser conséquemment leurs programmes. La mise à jour du Répertoire invite à apporter cette précision à l'inscription du programme précité de l'Université du Québec à Chicoutimi et je porte le fait à votre attention.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,

Jacques Lamarche

**Direction générale de la formation
Et des qualifications**
955, chemin Saint-Louis – 1^{er} étage
Québec (Québec) G1S 4S4

Télécopieur : (418) 643-2149

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université du Québec à Chicoutimi

Titre : Baccalauréat en enseignement des arts

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'intervention en arts plastiques ou en musique au préscolaire et à l'enseignement des arts plastiques ou de la musique au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement d'une deuxième discipline : art dramatique.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agrée ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 2000, pour une période de cinq ans.

Le président,

Québec, le 8 juin 2000

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université du Québec à Chicoutimi

Titre : Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'intervention en éducation physique et santé au préscolaire et à l'enseignement de l'éducation physique et santé au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement d'une deuxième discipline : géographie, enseignement moral et religieux catholique, enseignement moral, biologie, chimie, informatique, physique.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1999, pour une période de trois ans.

Le président,

Québec, le 10 mars 1999

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université du Québec à Chicoutimi

Titre : Baccalauréat en enseignement des langues secondes

Description générale : Programme de formation de 123 crédits préparant à l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Le programme comporte deux volets. Le premier volet prépare à l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire et au secondaire et à l'intervention dans des programmes spéciaux. Le deuxième volet prépare à l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire et au secondaire et à l'enseignement de l'espagnol.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agrée ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1999, pour une période de trois ans.

Le président,

Québec, le 10 mars 1999

Conrad Ouellon

II. Agrément des programmes universitaires de formation du personnel enseignant

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL (UQAH)

1.0 LISTE DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES

NOTE : Seuls les programmes reconnus aux fins d'obtention du permis d'enseigner ou du brevet d'enseignement, sanction de la ministre ou du ministre de l'éducation, figurent sur la liste qui suit.

* Admissions suspendues

Permis d'enseigner

1.1 Programmes de formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire Baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire

1.2 Programmes de formation en enseignement secondaire Baccalauréat d'enseignement au secondaire

1.3 Programmes de formation en formation professionnelle

1.3.1 Baccalauréat d'enseignement en administration* #

1.3.2 Baccalauréat d'enseignement professionnel* #

1.3.3 Certificat de premier cycle en sciences de l'éducation (cheminement professionnel) #

1.4 Programmes de formation à l'éducation des adultes

1.5 Programmes de formation en adaptation scolaire Baccalauréat en orthopédagogie

1.6 Programmes de formation à l'enseignement des spécialités

1.6.1 Arts

1.6.1.1 Arts plastiques

Baccalauréat en enseignement des arts

1.6.1.2 Communication

1.6.1.3 Art dramatique

1.6.1.4 Danse

1.6.1.5 Musique

1.6.2 Éducation physique

1.6.3 Langues secondes

1.6.3.1 Français

Baccalauréat en enseignement des langues secondes

1.6.3.2 Anglais

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Hull

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire

Description générale : Programme de formation de 120 crédits

Option(s) ou profil(s) : Éducation au préscolaire et enseignement au primaire

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1997, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 27 février 1997

Roger Claux

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Hull

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat d'enseignement au secondaire

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'enseignement de deux disciplines au secondaire général

Option(s) ou profil(s) : Les différentes combinaisons peuvent comprendre les profils disciplinaires suivants : mathématiques, français, informatique, enseignement religieux, catholique, économique, histoire, biologie-écologie, enseignement moral, physique.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1997, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 27 février 1997

Roger Claux

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Hull

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Baccalauréat d'enseignement en administration (7768)

Description générale : Programme de 90 crédits dont le but est de former des enseignants pour le domaine des techniques administratives au secondaire

Options :

APPROBATION

Première



Date 1975

Reconduite



Date 1978-08-16

Révisée



Date 1983 et 1988-09-01

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} septembre 1989.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner les techniques administratives au secondaire

Fait à Québec le 1^{er} août 1989

Louis Pelletier
Directeur
Direction de l'enseignement

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Hull

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Baccalauréat d'enseignement professionnel (7746) (PPMEP)

Description générale : Programme de 90 crédits comprenant une formation pédagogique de 30 crédits pouvant être sanctionnée par un permis d'enseignement et une formation dans la ou les disciplines qui constituent le champ d'enseignement du candidat.

Options : Ce programme vise la formation et le perfectionnement des enseignants pour l'enseignement professionnel au secondaire.

APPROBATION

Première



Date 1976

Reconduite



Date 1982-06-01

Révisée



Date 1990-09-01

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} septembre 1990.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, le candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner au secondaire (secteur professionnel; champ d'enseignement selon le dossier du candidat).

REMARQUES : Ce programme a été élaboré selon le schème du Plan directeur de perfectionnement des maîtres de l'enseignement secondaire professionnel (1975-05-20). Le permis d'enseigner pourra être obtenu dès que le candidat aura complété les 30 crédits de formation pédagogique exigés par le Règlement no 4 et aura satisfait aux autres conditions ordinaires de la certification.

Fait à Québec le 1^{er} juillet 1990

Louis Pelletier

Service de la formation du personnel de l'enseignement

**ACTE DE RECONNAISSANCE
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Hull

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Certificat de premier cycle en sciences de l'éducation (4052) – PPMEP
(cheminement professionnel)

Description générale : Programme de formation pédagogique et didactique de 30 crédits à l'intention des futurs enseignants et enseignantes de l'enseignement professionnel au secondaire ou au collégial selon la formation antérieure reçue (baccalauréat ou DEC ou technicien expérimenté, etc.).

Option(s) ou profil(s) : Enseignement professionnel au secondaire et/ou collégial
(champ d'enseignement selon le dossier de candidature).

RECONNAISSANCE :

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi sur l'instruction publique et aux dispositions du Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement, je reconnais le programme ci-haut désigné aux fins de l'admission à la pratique de l'enseignement.

La personne diplômée au terme de ce programme recevra l'autorisation d'enseigner suivante : Permis d'enseigner au secondaire ou au collégial ou au secondaire et au collégial (secteur professionnel; champ et niveau d'enseignement selon le dossier de candidature).

La Ministre,

Québec, le 18 octobre 1993

Lucienne Robillard

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Hull

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en orthopédagogie

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'éducation en adaptation scolaire au préscolaire et à l'enseignement en adaptation scolaire au primaire et au secondaire.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agrée ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de quatre ans.

Le président,

Québec, le 20 février 1998

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Hull

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en enseignement des arts

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'intervention en arts visuels au préscolaire et à l'enseignement des arts visuels au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement d'une deuxième discipline : art/communication.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de trois ans.

Le président,

Québec, le 8 juin 1998

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université du Québec à Hull

Titre : Baccalauréat en enseignement des langues secondes

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant soit à l'enseignement du français langue seconde soit à l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Le programme compte deux cheminements : français langue seconde et anglais langue seconde.

REMARQUES : Cet agrément ne concerne que le cheminement « Français langue seconde » du programme. Le volet « Anglais langue seconde » est présentement à l'étude par le CAPFE.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1999, pour une période de deux ans.

Le président,

Québec, le 10 mars 1999

Conrad Ouellon

II. Agrément des programmes universitaires de formation du personnel enseignant

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM)

1.0 **LISTE DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES**

NOTE : Seuls les programmes reconnus aux fins d'obtention du permis d'enseigner ou du brevet d'enseignement, sanction de la ministre ou du ministre de l'éducation, figurent sur la liste qui suit.

* Admissions suspendues

Permis d'enseigner

1.1 **Programmes de formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire**
Baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire (formation initiale)

1.2 **Programmes de formation en enseignement secondaire**

1.2.a Baccalauréat d'enseignement au secondaire

1.2.b «Annexe A»

1.3 **Programmes de formation en formation professionnelle**

1.3.1 Baccalauréat d'enseignement en formation professionnelle #

1.3.2 Certificat d'enseignement en formation professionnelle #

1.4 **Programmes de formation à l'éducation des adultes**

Certificat pour formateurs d'adultes en milieu scolaire #

1.5 **Programmes de formation en adaptation scolaire**

Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale

1.6 **Programmes de formation à l'enseignement des spécialités**

1.6.1 Arts

1.6.1.1 Arts plastiques

Baccalauréat en arts visuels (concentration enseignement)

1.6.1.2 Arts / Communication

1.6.1.3 Art dramatique

Baccalauréat en art dramatique (concentration enseignement)

1.6.1.4 Danse

Baccalauréat en danse (concentration enseignement)

1.6.1.5 Musique

Baccalauréat en musique (concentration enseignement)

1.6.2 Éducation physique

Baccalauréat d'intervention en activité physique. Profil enseignement de l'éducation physique et de la santé

1.6.3 Langues secondes

1.6.3.1 Français

Baccalauréat en enseignement du français langue seconde

1.6.3.2 Anglais

Baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Montréal

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire
(formation initiale)

Description générale : Programme de formation de 120 crédits

Option(s) ou profil(s) : Éducation au préscolaire et enseignement au primaire

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agrée ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1996, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 2 mai 1996

Gilbert Dumont

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université du Québec à Montréal

Titre : Baccalauréat d'enseignement au secondaire

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'enseignement de deux (2) disciplines au secondaire général dans les profils disciplinaires **Français**, **Mathématiques**, **Sciences humaines**, **Formation de la personne** et **Sciences**.

Option(s) ou profil(s) : Les profils disciplinaires comprennent les disciplines ou champs suivants : **1. Français** : français, formation personnelle et sociale, enseignement religieux, enseignement moral, géographie, histoire. **2. Mathématiques** : mathématiques, informatique, physique, initiation à la technologie. **3. Sciences humaines** : histoire, géographie, économie. **4. Formation de la personne** : enseignement moral et religieux catholique, enseignement moral et religieux protestant, enseignement moral, formation personnelle et sociale. **5. Sciences** : sciences physiques, chimie, physique, géologie, sciences physiques de l'environnement, techniques et méthodes en sciences de la nature, écologie, biologie humaine et biologie générale.

REMARQUES : L'« ANNEXE A » de ce document fait partie de l'acte d'agrément. Elle concerne des jumelages disciplinaires pour des personnes ayant déjà complété un baccalauréat dans une discipline et qui sont détentrices d'un permis d'enseigner du Québec.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de deux ans.

Le président,

Québec, le 10 mars 1999

Conrad Ouellon

ANNEXE A

L'Université du Québec à Montréal est autorisée à jumeler le **français comme discipline principale** avec les disciplines suivantes considérées comme deuxième discipline : éducation physique, art dramatique ou anglais langue seconde.

L'Université du Québec à Montréal est autorisée à jumeler les **mathématiques comme discipline principale** avec les disciplines suivantes considérées comme deuxième discipline : éducation physique, géographie, enseignement de l'économie ou enseignement en administration.

Les personnes pouvant être admises dans ces jumelages sont celles qui ont déjà complété un baccalauréat dans l'une des deuxième disciplines mentionnées ci-haut et qui sont détentrices d'un « Permis d'enseigner » du Québec.

AGRÉMENT

PROGRAMMES UNIVERSITAIRES DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Montréal

Formation initiale

PROGRAMMES D'ÉTUDES

Formation continue

Titre : Baccalauréat d'enseignement en formation professionnelle (7913).

Description générale : Programme de formation de 90 crédits permettant à l'étudiant de faire apprendre un métier, une technique ou une profession à un élève du secondaire ou à un adulte en formation. Pour atteindre cet objectif, l'étudiant aura, d'une part, acquis les habiletés et les connaissances nécessaires à son métier, à sa technique ou à sa profession et cela, tant dans l'objet du produit ou du service que des systèmes de production ou de prestation.

Options :

APPROBATION

Première Date 1975
Reconduite Date 1982, 1983, 1984
Révisée Date 1992-08-11

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur son opportunité et son contenu, je reconnais aux fins de certification ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement pour une période **de deux ans** à compter du **1^{er} septembre 1992.**

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidates et les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire reconnu recevront, conformément au Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement, l'autorisation légale d'enseigner suivante :

Permis d'enseigner au secondaire en formation professionnelle et la spécialité selon le dossier de la candidate ou du candidat.

REMARQUES : L'étudiant doit obligatoirement suivre le cours intégration scolaire et modèles d'intervention - Edu 2053. Le permis ou le brevet d'enseignement, pour l'étudiant en exercice dans une institution de formation, pourra être obtenu dès que le candidat aura complété les trente crédits de formation pédagogique exigés par le Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement du ministère de l'Éducation. Modification du baccalauréat d'enseignement professionnel (7746).

Fait à Québec le 11 août 1992

Maurice Morand
Direction générale de la formation et des qualifications

Québec, le 11 septembre 1995

Monsieur Jacques Bachand
Directeur du Service
des études de premier cycle
Université du Québec
2875, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2M3

Monsieur Bachand,

Bien que votre lettre du 9 mai dernier concernant le certificat d'enseignement en formation professionnelle qui est offert à l'UQAM à compter de la session d'automne 1995 n'appelait pas une sanction particulière, je vous informe que nous prenons acte de l'existence de ce nouveau diplôme qui conduit à l'enseignement professionnel.

Il est entendu que le contenu du programme déjà dispensé par l'UQAM, relativement à la formation pédagogique n'est pas modifié et que la candidate ou le candidat qui aura complété et réussi le certificat d'enseignement professionnel recevra le permis d'enseigner conformément à la réglementation actuelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Bachand, l'expression de mes meilleurs sentiments.

André Raymond, directeur
Direction de la titularisation
et de la classification du
personnel enseignant

AR/cb
c.c. M^{me} Louise Bussière

Direction générale de la formation et des qualifications
955, chemin Saint-Louis
Québec (Québec) G1S 4S4

Téléphone : (418) 643-8610
Télécopieur : (418) 643-7926

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université de Montréal

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Certificat pour formateurs d'adultes en milieu scolaire (4178)

Description générale : Programme de 30 crédits de formation générale et didactique visant la préparation de formateurs pour l'enseignement aux adultes. Ces personnes poursuivent des études dans le cadre de l'éducation permanente dans les établissements d'enseignement secondaire ou collégial. Deux cours existants (COM-1125; COM-1600) seront offerts comme cours de didactique (lettre du 1980-09-11).

APPROBATION

Première

Date 1979-02-02

Reconduite

Date

Opération de révision

Date

Ayant considéré l'avis favorable sur l'opportunité et la qualité de ce programme de formation, le ministre de l'Éducation l'a approuvé pour une période indéterminée à compter du 1^{er} juillet 1978.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable des autorités compétentes, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme recevront du ministre de l'Éducation l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants:

Permis d'enseigner ... aux adultes (champ d'enseignement selon le dossier du candidat).

REMARQUES : Les candidats doivent posséder les qualifications exigées des maîtres qui enseignent aux clientèles de l'enseignement général ou de l'enseignement professionnel dans les commissions scolaires ou les CEGEP.

Fait à Québec le 1^{er} août 1983

Philippe Bergeron

Chef par intérim

Service de la formation du personnel de l'enseignement

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Montréal

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'éducation en adaptation scolaire au préscolaire et à l'enseignement en adaptation scolaire au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Le programme comporte un profil «formation initiale» et un profil «formation continue».

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement reconduit l'agrément de ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de quatre ans.

EXIGENCES : Les étudiantes et les étudiants admis à l'un ou l'autre des deux profils de formation de ce programme doivent être inclus dans la cohorte de contingentement pour la formation à l'enseignement en adaptation scolaire de l'Université du Québec à Montréal.

Le président,

Québec, le 20 février 1998 Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université du Québec à Montréal

Titre : Baccalauréat en arts visuels (concentration enseignement)

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'intervention en arts visuels au préscolaire et à l'enseignement des arts visuels au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : La deuxième discipline de formation est soit l'art dramatique, soit les arts médiatiques, soit la musique au secondaire, soit la musique au préscolaire et au primaire, soit la danse.

REMARQUES : Durant l'année d'agrément, l'Université du Québec à Montréal devra satisfaire aux deux conditions suivantes :

- expliciter la comptabilisation des heures de stage;
- assurer que les étudiants et les étudiantes ne sont pas obligés de suivre des cours à l'Université durant la période des stages.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 2000, pour une période d'un an.

Le président,

Québec, le 7 mars 2000

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université du Québec à Montréal

Titre : Baccalauréat en art dramatique (concentration enseignement)

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'intervention en art dramatique au préscolaire et à l'enseignement de l'art dramatique au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : La deuxième discipline de formation est soit la danse, soit la musique au secondaire, soit la musique au préscolaire et au primaire, soit les arts plastiques au secondaire, soit les arts plastiques au préscolaire et au primaire.

REMARQUES : Durant l'année d'agrément, l'Université du Québec à Montréal devra satisfaire aux deux conditions suivantes :

- expliciter la comptabilisation des heures de stage;
- assurer que les étudiants et les étudiantes ne sont pas obligés de suivre des cours à l'Université durant la période des stages.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 2000, pour une période d'un an.

Le président,

Québec, le 8 juin 2000

Conrad Ouellon

Québec, le 11 juillet 1994

Monsieur Claude Hamel
Président
Université du Québec
2875, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2M3

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la demande de reconduction d'agrément du programme de *Baccalauréat en art dramatique* de l'Université du Québec à Montréal, dont la période de validité est échue, et conformément à la recommandation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, il m'est agréable de vous informer que je reconduis, à compter du 16 mars 1994, l'agrément de ce programme. Cette reconduction est valable jusqu'à l'implantation du programme révisé.

Les orientations et les compétences attendues pour la formation des enseignantes et des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire sont en voie d'élaboration. Les universités seront éventuellement invitées à procéder à la révision de leurs programmes de formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JACQUES CHAGNON

p.j.

1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université du Québec à Montréal

Titre : Baccalauréat en danse (concentration enseignement)

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'intervention au préscolaire en danse et à l'enseignement de la danse au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : La deuxième discipline de formation est soit l'art dramatique, soit les arts plastiques au secondaire, soit les arts plastiques au préscolaire et au primaire, soit la musique au secondaire, soit la musique au préscolaire et au primaire.

REMARQUES : Durant l'année d'agrément, l'Université du Québec à Montréal devra satisfaire aux deux conditions suivantes :

- expliciter la comptabilisation des heures de stage;
- assurer que les étudiants et les étudiantes ne sont pas obligés de suivre des cours à l'Université durant la période des stages.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 2000, pour une période d'un an.

Le président,

Québec, le 8 juin 2000

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université du Québec à Montréal

Titre : Baccalauréat en musique (concentration enseignement)

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'intervention au préscolaire en musique et à l'enseignement de la musique au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : La deuxième discipline de formation est soit l'art dramatique, soit la danse, soit les arts plastiques au secondaire, soit les arts plastiques au préscolaire et au primaire.

REMARQUES : Durant l'année d'agrément, l'Université du Québec à Montréal devra satisfaire aux deux conditions suivantes :

- expliciter la comptabilisation des heures de stages;
- assurer que les étudiants et les étudiantes ne sont pas obligés de suivre des cours à l'Université durant la période des stages.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 2000, pour une période d'un an.

Le président,

Québec, le 7 mars 2000

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université du Québec à Montréal

Titre : Baccalauréat d'intervention en activité physique. Profil enseignement de l'éducation physique et de la santé

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'intervention en éducation physique et santé au préscolaire et à l'enseignement de l'éducation physique et santé au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement d'une deuxième discipline : informatique, morale, physique, arts.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 2000, pour une période de cinq ans.

Le président,

Québec, le 7 mars 2000

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université du Québec à Montréal

Titre : Baccalauréat en enseignement du français langue seconde

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'enseignement du français langue seconde au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) :

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 2000, pour une période de cinq ans.

Le président,

Québec, le 7 mars 2000

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université du Québec à Montréal

Titre : Baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) :

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 2000, pour une période de cinq ans.

Le président,

Québec, le 7 mars 2000

Conrad Ouellon

II. Agrément des programmes universitaires de formation du personnel enseignant

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (UQAR)

1.0 LISTE DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES

NOTE : Seuls les programmes reconnus aux fins d'obtention du permis d'enseigner ou du brevet d'enseignement, sanction de la ministre ou du ministre de l'éducation, figurent sur la liste qui suit.

* Admissions suspendues

Permis d'enseigner

1.1 **Programmes de formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire**
Baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire

1.2 **Programmes de formation en enseignement secondaire**
Baccalauréat d'enseignement au secondaire général

1.3 **Programmes de formation en formation professionnelle**
1.3.1 Baccalauréat d'enseignement en administration #
1.3.2 Baccalauréat d'enseignement professionnel* #
1.3.3 Certificat de premier cycle en sciences de l'éducation (cheminement professionnel) #

1.4 **Programmes de formation à l'éducation des adultes**
Certificat de premier cycle en andragogie #

1.5 **Programmes de formation en adaptation scolaire**
Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire

1.6 **Programmes de formation à l'enseignement des spécialités**

1.6.1 **Arts**

1.6.1.1 **Arts plastiques**

1.6.1.2 **Arts / Communication**

1.6.1.3 **Art dramatique**

1.6.1.4 **Danse**

1.6.1.5 **Musique**

1.6.2 **Éducation physique**

1.6.3 **Langues secondes**

1.6.3.1 **Français**

1.6.3.2 **Anglais**

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Rimouski

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire

Description générale : Programme de formation de 120 crédits

Option(s) ou profil(s) : Éducation au préscolaire et enseignement au primaire

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement reconduit l'agrément de ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 20 février 1998

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT : Université du Québec à Rimouski

PROGRAMME : Formation initiale
Formation continue

Titre : Baccalauréat d'enseignement au secondaire général

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'enseignement de deux (2) disciplines au secondaire général.

Option(s) ou profil(s) : Les quatre secteurs comprennent les disciplines ou regroupements disciplinaires suivants : 1. **Lettres et sciences humaines** : Éducation morale, Géographie, Histoire, Sciences religieuses, Français. 2. **Économique, Informatique et Mathématiques** : Géographie, Économique, Histoire, Mathématiques, Informatique. 3. **Sciences** : Biologie, Chimie, Géographie. 4. **Mathématiques et sciences** : Mathématiques, Biologie, Chimie.

REMARQUES :

Cette reconduction d'agrément est faite afin de permettre à l'Université du Québec à Rimouski de continuer à offrir ce baccalauréat en attendant de connaître avec précision les modifications touchant le programme de formation à l'école secondaire.

RECOMMANDATION :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement reconduit l'agrément de ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 1999.

Le président,

Québec, le 5 novembre 1998

Conrad Ouellon

AGRÉMENT

PROGRAMMES UNIVERSITAIRES DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Rimouski

PROGRAMMES D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Baccalauréat d'enseignement en administration (7768)

Description générale : Programme de 90 crédits comprenant l'étude de l'administration et la formation pédagogique. Les connaissances théoriques et pratiques, dont l'acquisition est prioritaire, sont celles des sciences administratives et des méthodes qui lui sont propres, de la psychologie de l'apprentissage et du milieu réel de travail auprès des adolescents.

Option(s) : Enseignement des techniques administratives au secondaire

APPROBATION

Première



Date 1970-06-01

Reconduite



Date 1978-08-16

Révisée



Date 1992-05-25, 1992-03-08

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur son opportunité et son contenu, je reconnais aux fins de certification ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement pour une période **indéterminée** à compter du **1^{er} septembre 1992**.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidates et les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire reconnu recevront, conformément au Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement, l'autorisation légale d'enseigner suivante :

Permis d'enseigner les techniques administratives à l'ordre de l'enseignement du secondaire.

REMARQUES : Les cours « psychologie de l'adolescence » EDU-102-92 doit être inscrit parmi les cours obligatoires.

Fait à Québec le 11 août 1992

Maurice Morand

Direction générale de la formation et des qualifications

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Rimouski

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Baccalauréat d'enseignement professionnel (7746) (PPMEP)

Description générale : Programme de 90 crédits comprenant une formation pédagogique de 30 crédits pouvant être sanctionnée par un brevet d'enseignement et une formation dans la ou les disciplines qui constituent le champ d'enseignement du candidat.

Options : Ce programme vise la formation et le perfectionnement des enseignants pour l'enseignement professionnel au secondaire.

APPROBATION

Première



Date 1975-03-01

Reconduite



Date 1982, 1983, 1984

Révisée



Date

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} juin 1984.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner ... au secondaire (secteur : enseignement professionnel; champ d'enseignement selon le dossier du candidat).

REMARQUES : Ce programme est approuvé dans le cadre du Plan directeur de perfectionnement des maîtres de l'enseignement secondaire professionnel (1975-0520). Le permis d'enseigner pourra être obtenu dès que le candidat aura complété les 30 crédits de formation pédagogique exigés par le Règlement no 4 et aura satisfait aux autres conditions ordinaires de la certification.

Fait à Québec le _____

Louis Pelletier

Service de la formation du personnel de l'enseignement

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Rimouski

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Certificat de 1er cycle en sciences de l'éducation (4051 – 4052) (PPMEP)
(cheminement professionnel)

Description générale : Programme de formation pédagogique et didactique de 30 crédits à l'intention des enseignants de l'enseignement professionnel en exercice au secondaire ou au collégial.

Options : Enseignement professionnel au secondaire et/ou au collégial.

APPROBATION

Première

Date 1973

Reconduite

Date 1982, 1983, 1984

Révisée

Date

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} juin 1984.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner ... au secondaire ou au collégial ou au secondaire et au collégial (secteur professionnel; champ d'enseignement selon le dossier du candidat).

REMARQUES : Ce programme est approuvé dans le cadre du Plan directeur de la formation des maîtres de l'enseignement professionnel (26 mars 1973).

Fait à Québec le 1^{er} septembre 1985

Louis Pelletier

Service de la formation du personnel de l'enseignement

AGRÉMENT

PROGRAMMES UNIVERSITAIRES DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Rimouski

PROGRAMMES D'ÉTUDES

Formation initiale

Formation continue

Titre : Programme de certificat de premier cycle en andragogie (4194)

Description générale : Programme de 30 crédits préparant à l'enseignement aux adultes. Ce programme vise à fournir les connaissances relatives aux aspects psychologiques, pédagogiques, institutionnels et sociologiques de l'andragogie. Il vise également à favoriser le développement des habiletés et des attitudes nécessaires à la conduite d'activités de formation auprès d'adultes.

Option(s)

APPROBATION

Première	<input checked="" type="checkbox"/>	Date 01-01-1992
Reconduite	<input type="checkbox"/>	Date
Révisée	<input checked="" type="checkbox"/>	Date 01-09-1992

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur son opportunité et son contenu, je reconnais aux fins de certification ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 1992.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidates et les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire reconnu recevront, conformément au Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement, l'autorisation légale d'enseigner suivante :

Permis d'enseigner à l'éducation des adultes (champ d'enseignement selon le dossier du candidat et de la candidate).

REMARQUES : Par rapport aux disciplines, les candidats et les candidates doivent avoir obtenu les qualifications exigées pour les enseignants et les enseignantes oeuvrant dans les établissements scolaires du Québec.

Fait à Québec le 11 août 1992

Maurice Morand
Direction générale de la formation et des qualifications

Québec, le 11 juillet 1994

Monsieur Claude Hamel
Président
Université du Québec
2875, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2M3

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la demande de reconduction d'agrément du programme de *Certificat de premier cycle en andragogie* de l'Université du Québec à Rimouski, dont la période de validité est échue, et conformément à la recommandation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, il m'est agréable de vous informer que je reconduis, à compter du 1^{er} janvier 1994, l'agrément de ce programme. Cette reconduction est valable jusqu'à l'implantation du programme révisé.

Les orientations et les compétences attendues pour la formation des enseignantes et des enseignants à l'éducation des adultes en formation générale sont en voie d'élaboration. Les universités seront éventuellement invitées à procéder à la révision de leurs programmes de formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JACQUES CHAGNON

p.j.

1035, rue De La Chevrotière
Québec G1R 5A5

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Rimouski

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'éducation en adaptation scolaire au préscolaire et à l'enseignement en adaptation scolaire au primaire et au secondaire.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement reconduit l'agrément de ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de quatre ans.

Le président,

Québec, le 20 février 1998

Conrad Ouellon

II. Agrément des programmes universitaires de formation du personnel enseignant

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (UQTR)

1.0 LISTE DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES

NOTE : Seuls les programmes reconnus aux fins d'obtention du permis d'enseigner ou du brevet d'enseignement, sanction de la ministre ou du ministre de l'éducation, figurent sur la liste qui suit.

* Admissions suspendues

Permis d'enseigner

1.1 Programmes de formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire Baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire

1.2 Programmes de formation en enseignement secondaire Baccalauréat d'enseignement au secondaire

1.3 Programmes de formation en formation professionnelle

- 1.3.1 Baccalauréat d'enseignement en administration* #
- 1.3.2 Baccalauréat d'enseignement professionnel* #
- 1.3.3 Certificat de premier cycle en enseignement professionnel #

1.4 Programmes de formation à l'éducation des adultes

1.5 Programmes de formation en adaptation scolaire Baccalauréat d'enseignement en adaptation scolaire

1.6 Programmes de formation à l'enseignement des spécialités

1.6.1 Arts

1.6.1.1 Arts plastiques

Baccalauréat en enseignement des arts

1.6.1.2 Arts / Communication

1.6.1.3 Art dramatique

1.6.1.4 Danse

1.6.1.5 Musique

Certificat en éducation musicale #

1.6.2 Éducation physique

Baccalauréat en enseignement de l'activité physique et santé

1.6.3 Langues secondes

1.6.3.1 Français

1.6.3.2 Anglais

Baccalauréat en enseignement des langues secondes (anglais et espagnol)

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Trois-Rivières

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire

Description générale : Programme de formation de 120 crédits

Option(s) ou profil(s) : Éducation au préscolaire et enseignement au primaire

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1997, pour une période de trois ans.

Le président,

Québec, le 20 mai 1997

Roger Claux

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Trois-Rivières

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat d'enseignement au secondaire

Description générale : Programme de formation de 126 crédits préparant à l'enseignement de deux (2) disciplines au secondaire général dans les profils **Sciences sociales, Français et sciences sociales, Mathématiques et informatique ou sciences sociales, Sciences pures et mathématiques et Sciences pures.**

Option(s) ou profil(s) : Les profils comprennent les disciplines ou regroupements disciplinaires suivants : **1. Sciences sociales :** géographie, histoire, religion et morale catholique, économique, formation morale, personnelle et sociale. **2. Français et sciences sociales :** français, économique, géographie, histoire, religion et morale catholique, formation morale, personnelle et sociale. **3. Mathématiques et informatique ou sciences sociales :** mathématiques, économique, géographie, histoire, informatique. **4. Sciences pures :** biologie, chimie et physique. **5. Mathématiques et sciences pures :** mathématiques, biologie, chimie et physique.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agrée ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1996, pour une période de six ans.

Le président,

Québec, le 2 mai 1996

Gilbert Dumont

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Trois-Rivières

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Baccalauréat d'enseignement en administration (7768)

Description générale : Programme de formation pédagogique de 90 crédits.

Options : Enseignement des techniques administratives au secondaire.

APPROBATION

Première

Date 1975

Reconduite

Date 1978-08-16

Opération de révision

Date

Ayant considéré l'avis favorable sur l'opportunité et la qualité de ce programme de formation, le ministre de l'Éducation l'a approuvé pour une période indéterminée à compter du 1^{er} septembre 1976.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable des autorités compétentes, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme recevront du ministre de l'Éducation l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner les techniques administratives au secondaire.

Fait à Québec le 1^{er} août 1983

Philippe Bergeron

Chef par intérim

Service de la formation du personnel de l'enseignement

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Trois-Rivières

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Baccalauréat d'enseignement professionnel (7746) (PPMEP)

Description générale : Programme comprenant une formation pédagogique de 30 crédits et une formation dans la ou les disciplines qui constituent le champ d'enseignement du candidat.

Options : Ce programme vise la formation et le perfectionnement des enseignants pour l'enseignement professionnel au secondaire.

APPROBATION

Première



Date 1975

Reconduite



Date 1982, 1983, 1984

Révisée



Date

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} juin 1984.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner ... au secondaire (secteur enseignement professionnel; champ selon le dossier du candidat).

REMARQUES : Ce programme est approuvé dans le cadre du Plan directeur de perfectionnement des maîtres de l'enseignement secondaire professionnel (1975-05-20). Le permis d'enseigner pourra être obtenu dès que le candidat aura complété les 30 crédits de formation pédagogique exigés par le Règlement no 4 et aura satisfait aux autres conditions ordinaires de la certification.

Fait à Québec le 1^{er} septembre 1985

Louis Pelletier

Service de la formation du personnel de l'enseignement

**ACTE DE RECONNAISSANCE
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Trois-Rivières

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Certificat de premier cycle en enseignement professionnel (4058)

Description générale : Programme de formation pédagogique de 30 crédits à l'intention des enseignants du secteur professionnel en exercice au secondaire ou de détenteurs d'un premier grade universitaire.

Option(s) ou profil(s) :

RECONNAISSANCE :

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi sur l'instruction publique et aux dispositions du Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement, je reconnais le programme ci-haut désigné aux fins de l'admission à la pratique de l'enseignement.

La personne diplômée au terme de ce programme recevra l'autorisation d'enseigner suivante : Permis d'enseignement professionnel au secondaire (champ de spécialisation selon le dossier du candidat).

La Ministre,

Québec, le 21 avril 1993

Lucienne Robillard

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Trois-Rivières

PROGRAMME

Formation initiale

Formation continue

Titre : Baccalauréat d'enseignement en adaptation scolaire

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'éducation en adaptation scolaire au préscolaire et à l'enseignement en adaptation scolaire au primaire et au secondaire.

REMARQUES :

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement reconduit l'agrément de ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 1998, pour une période de quatre ans.

Le président,

Québec, le 20 février 1998

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université du Québec à Trois-Rivières

Titre : Baccalauréat en enseignement des arts

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'intervention au préscolaire en arts plastiques et à l'enseignement des arts plastiques au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement d'une deuxième discipline : art dramatique.

REMARQUES : Durant la première année d'agrément du programme, l'Université du Québec à Trois-Rivières devra satisfaire à la condition suivante : créer, au sein du module responsable de ce baccalauréat, un mécanisme assurant la présence des sciences de l'éducation et de tous les autres modules intervenant dans ce programme de formation à l'enseignement.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement agrée ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 2000, pour une période de cinq ans.

Le président,

Conrad Ouellon

Québec, le 7 mars 2000

Québec, le 26 septembre 1995

Monsieur Jacques Bachand
Directeur du Service des études
de premier cycle
Université du Québec
2875, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2M3

Monsieur le Directeur,

L'Université du Québec à Trois-Rivières a fait connaître au Ministère les modifications qu'elle a apportées à la formation en éducation musicale offerte dans le cadre de ses programmes, en demandant que le programme de certificat qu'elle a élaboré soit inscrit dans la liste de ceux qui donnent accès au permis d'enseigner.

Puisque le programme de certificat en éducation cessera de préparer à l'enseignement secondaire général, l'option qu'il comportait en musique sera préservée et redéfinie en puisant, pour une part, dans les activités du programme de certificat en éducation abandonné et, pour une autre part, dans les activités de la concentration en éducation musicale du programme de baccalauréat en musique.

Ces deux derniers programmes figurent déjà dans le Répertoire des programmes conduisant à l'autorisation d'enseigner, cette inscription dans le Répertoire peut inclure le programme de trente-six crédits qui en est maintenant issu sous le titre de «certificat en éducation musicale», jusqu'à ce que soient déterminées à nouveau les orientations de la formation et les compétences attendues pour l'enseignement des arts au primaire et au secondaire et que les universités soient appelées à présenter leurs programmes renouvelés en conséquence. La demande de l'Université du Québec à Trois-Rivières est donc reçue.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,

Jacques Lamarche

c.c. Madame Claire V. de la Durantaye, Université du Québec à Trois-Rivières

Direction générale de la formation
et des qualifications
955, chemin Saint-Louis – 1^{er} étage
Québec (Québec) G1S 4S4

Télécopieur : (418) 643-2149

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université du Québec à Trois-Rivières

Titre : Baccalauréat en enseignement de l'activité physique et santé

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'intervention en éducation physique et santé au préscolaire et à l'enseignement de l'éducation physique et santé au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Formation à l'enseignement d'une deuxième discipline : histoire, géographie, chimie, physique, informatique.

REMARQUES : Durant la première année d'agrément du programme, l'Université du Québec à Trois-Rivières devra satisfaire à la condition suivante : créer, au sein du module responsable de ce baccalauréat, un mécanisme assurant la présence des sciences de l'éducation et de tous les autres modules intervenant dans ce programme de formation à l'enseignement.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 2000, pour une période de cinq ans.

Le président,

Québec, le 7 mars 2000

Conrad Ouellon

**ACTE D'AGRÉMENT
D'UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Établissement : Université du Québec à Trois-Rivières

Titre : Baccalauréat en enseignement des langues secondes (anglais et espagnol)

Description générale : Programme de formation de 120 crédits préparant à l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire et au secondaire.

Option(s) ou profil(s) : Le programme comporte deux volets. Le premier volet prépare à l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire et au secondaire et à l'intervention dans des programmes spéciaux. Le deuxième volet prépare à l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire et au secondaire et à l'enseignement de l'espagnol.

REMARQUES : Durant la première année d'agrément du programme, l'Université du Québec à Trois-Rivières devra satisfaire à la condition suivante : créer, au sein du module responsable de ce baccalauréat, un mécanisme assurant la présence des sciences de l'éducation et de tous les autres modules intervenant dans ce programme de formation à l'enseignement.

AGRÉMENT :

Après examen et délibérations, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé ce programme de formation aux fins d'obtention d'une autorisation légale d'enseigner, à compter du 1^{er} juillet 2000, pour une période de cinq ans.

Le président,

Québec, le 7 mars 2000

Conrad Ouellon

II. Agrément des programmes universitaires de formation du personnel enseignant

COMMISSION SCOLAIRE KATIVIK

1.0 LISTE DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES

NOTE : Seuls les programmes reconnus aux fins d'obtention du permis d'enseigner ou du brevet d'enseignement, sanction de la ministre ou du ministre de l'éducation, figurent sur la liste qui suit.

* Admissions suspendues

Permis d'enseigner

1.1 Programmes de formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire

1.1.1 Programme de formation des enseignantes et enseignants inuit

1.1.2 Programme de formation des maîtres inuit

1.2 Programmes de formation en enseignement secondaire

1.3 Programmes de formation en formation professionnelle

1.4 Programmes de formation à l'éducation des adultes

1.5 Programmes de formation en adaptation scolaire

1.6 Programmes de formation à l'enseignement des spécialités

1.6.1 Arts

1.6.1.1 Arts plastiques

1.6.1.2 Arts / Communication

1.6.1.3 Art dramatique

1.6.1.4 Danse

1.6.1.5 Musique

1.6.2 Éducation physique

1.6.3 Langues secondes

1.6.3.1 Français

1.6.3.2 Anglais

Québec, le 8 janvier 1996

M^e Alain Gauthier
Secrétaire général adjoint
Commission scolaire Kativik
331, Mimosa
Dorval (Québec) H9S 3K5

N/Réf: CM-008291

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 665 de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis, vous m'avez transmis, le 21 juin dernier, l'ordonnance 376-1994/95-20 relative au programme de formation des enseignantes et enseignants inuit, adoptée par le Conseil de la Commission scolaire Kativik le 15 juin.

L'ordonnance apporte un enrichissement que j'estime favorable au programme de formation des maîtres de la Commission scolaire Kativik et de l'Université McGill menant au Certificat en éducation autochtone et nordique et au brevet d'enseignement. J'en exprime ma satisfaction au Conseil des commissaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JEAN GARON

1035, rue De La Chevrotière 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

**PROGRAMMES UNIVERSITAIRES
DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT**

ATTESTATION D'APPROBATION

ÉTABLISSEMENT Commission scolaire Kativik

PROGRAMME D'ÉTUDES

Formation initiale

Perfectionnement

Titre : Programme de formation des maîtres Inuit

Description générale : Programme de 45 unités

La structure, les contenus, les formules pédagogiques et la didactique tiennent compte de la réalité nordique: clientèles, ressources, géographie, climat

Options : 1) Toutes les disciplines en inuktitut au préscolaire et au primaire

2) Toutes les disciplines en langue seconde au préscolaire et au primaire

3) La langue inuktitut au primaire et au secondaire.

APPROBATION

Première



Date 1976

Reconduite



Date 1979-1980-1982

Révisée



Date 1986

Ayant considéré l'avis favorable des autorités compétentes sur l'opportunité et la qualité de ce programme universitaire de formation du personnel de l'enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science l'approuve pour une période indéterminée à compter du 1^{er} juillet 1986.

SANCTION MINISTÉRIELLE

Sur recommandation favorable de l'Université, les candidats ayant satisfait aux exigences de ce programme universitaire approuvé recevront l'autorisation légale d'enseigner aux termes suivants :

Permis d'enseigner au préscolaire et au primaire ou au secondaire (selon l'option choisie) dans les écoles de langue Inuit.

Fait à Québec le 1^{er} juillet 1986

Louis Pelletier

Service de la formation du personnel de l'enseignement

